



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE

PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE

1 RUE TALOT

BP 84 112

49 041 ANGERS CEDEX 01

Téléphone : 02 41 22 03 60

Mèl : ddfip49.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Angers, le 22/09/2022

Le Directeur à

**POUR NOUS JOINDRE :**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL  
1 PLACE DU GÉNÉRAL FERRIE  
53 000 LAVAL

Affaire suivie par : Pascale GUEDEZ

Téléphone : 02.41.22.03.65

Courriel : pascale.guedez@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. Démarches Simplifiées : 9823170

Réf OSE : 2022-53168-67412

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

**Désignation du bien :** Terrain destiné à l'urbanisation.

**Adresse du bien :** « La Hervetterie » à NUILLE SUR VICOIN .

**Valeur vénale / Prix global de cession** 43 470,55 € .

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL - Affaire suivie par **Isabelle VANNIER**.

### 2 – DATE

de consultation : 08/09/2022

de réception : 08/09/2022

de dossier en état : 08/09/2022

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Rétrocession immobilière à la commune de Nuillé sur Vicoïn dans le cadre du fonds de portage habitat et conformément à la convention de réserve foncière.

### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Lieu-dit « La Hervetterie » à NUILLE SUR VICOIN.

Parcelles non bâties cadastrées section AB n° 750, 752, 754, pour une emprise d'environ 1,2 ha.

### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : LAVAL AGGLOMÉRATION

- Situation d'occupation : Biens libres.

## **6 - URBANISME ET RÉSEAUX**

Zonage UB-2 (anciennement AUh).

## **7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

Sans objet

## **8- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

Le prix de cession de 43 470,55 € est fixé selon les règles de portage foncier, à savoir prix d'acquisition de l'emprise + frais divers d'acquisition.

Les modalités de la transaction n'appellent pas d'observation.

## **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Le présent avis est valable un an.

## **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

*Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.*

*Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'Inspectrice des Finances Publiques

Pascate GUEDEZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221017-S11-BC-169-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Mise en ligne : le 24 octobre 2022